

Aide-mémoire du Président - Réunion du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI) – Samedi 4 octobre 2008, 9 h 30 – 17 heures
Mohammad Saeid Noori-Naeini, Président

Approbation du rapport du CoC-EEI à la session extraordinaire de la Conférence

1) **Approbation du rapport du CoC-EEI à la session extraordinaire de la Conférence, y compris le Plan d'action immédiate:** Les Membres ont adopté le rapport du CoC-EEI à la session extraordinaire de la Conférence (qui fait partie intégrante du présent aide-mémoire). Les chiffres relatifs aux dépenses et aux économies seront insérés dans le Plan d'action immédiate définitif après examen par le Comité financier, et quelques ajustements seront apportés au calendrier des activités et des réalisations, après avoir vérifié qu'elles sont bien réalistes. Un addendum au Plan d'action immédiate sera mis au point en octobre en vue de la session extraordinaire de la Conférence.

2) **Résumé d'orientation du président:** Les Membres ont également accueilli favorablement et commenté le résumé d'orientation du président qui figurera au début du rapport du Comité de la Conférence, mais n'en fera pas partie intégrante et sera signé par le président, tout comme son bref avant-propos au rapport.

3) **Questions en suspens:** Les Membres sont convenus de procéder à un examen plus poussé des propositions suivantes:

Propositions émanant de l'Union européenne qui ont été accueillies favorablement par la plupart des groupes régionaux:

- a) **Composition du Conseil:** Dans l'attente de nouvelles délibérations en 2009, aucun changement dans la composition du Conseil, ni dans sa répartition régionale, ne serait proposé;
- b) **Président indépendant du Conseil:** Il a été proposé d'insérer le texte ci-après dans le Plan d'action immédiate:
« Le Président indépendant du Conseil jouera un rôle accru de facilitation dans la liaison avec les groupes régionaux. S'il le juge utile, le Président indépendant du Conseil peut convoquer une réunion consultative des représentants des groupes régionaux sur toute question de nature administrative et organisationnelle concernant la préparation et la conduite d'une session. Ces réunions consultatives seront présidées par le Président indépendant du Conseil qui décidera des suites qui pourraient être données. »

- c) Concernant les fonctions du Président indépendant du Conseil, en vue de leur éventuelle spécification dans les Textes fondamentaux, les Membres sont convenus de procéder à un nouvel examen des fonctions proposées initialement:

2.37	4.10 a	Réviser les Textes fondamentaux de manière à préciser clairement le rôle actif de facilitation qui revient au Président du Conseil dans la gouvernance de la FAO, en éliminant tout conflit potentiel avec le rôle de gestion du Directeur général; outre la présidence des sessions du Conseil, le Président assumera les fonctions suivantes:	Conférence	2009	-	0
2.38		a) jouer le rôle de courtier honnête pour favoriser le consensus entre les Membres sur des questions controversées;				
2.39		b) travailler en liaison avec les Présidents du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ en ce qui concerne leurs programmes de travail respectifs et, le cas échéant, avec les Présidents des Comités techniques et des Conférences régionales; à ce titre, il sera normalement appelé à assister aux sessions du Comité du Programme, du Comité financier et des Conférences régionales;				
2.40		c) travailler en liaison avec les groupes régionaux en ce qui concerne le programme de travail du Conseil;				
2.41		d) travailler en liaison avec la Direction générale de la FAO en ce qui concerne les préoccupations exprimées par les Membres, lors des sessions du Conseil, du Comité financier, du Comité du Programme et des Conférences régionales;				
2.42		e) faire en sorte que les membres du Conseil soient tenus au courant des débats tenus dans d'autres enceintes qui sont importants pour le mandat de la FAO et poursuivre le dialogue avec d'autres organes directeurs, notamment avec ceux des organismes de Rome s'occupant d'alimentation et d'agriculture;				
2.43		f) poursuivre l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficacé de la gouvernance de la FAO et le sens d'appartenance des membres.				
2.44		g) Les Textes fondamentaux préciseront également ce qui suit:				
2.45		i) les qualifications (compétences) souhaitables du Président indépendant;				
		ii) que le Président indépendant doit être présent à Rome pour toutes les sessions du Conseil et qu'il est normalement censé passer de six à huit mois par an à Rome				

Autres propositions

- d) **Proposition d'un Code de conduite pour les représentants permanents:** Il a également été proposé d'insérer dans le Plan d'action immédiate un « Code de conduite pour les représentants permanents » visant à prévenir d'éventuels conflits d'intérêt. Ce code serait préparé pour présentation à la Conférence, à sa trente-sixième session, en 2009.

4) Le CoC-EEI est convenu de demander l'avis du Comité financier, du Comité du Programme et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) concernant les questions de financement en 2009, ainsi que le chiffrage des coûts, l'enchaînement des activités et les changements aux Textes fondamentaux pour le Plan d'action immédiate.

5) Il a été convenu que le Groupe de travail II se réunisse les 9 et 10 octobre, journées pendant lesquelles les séances du Comité du Programme seraient suspendues. Le calendrier et le lieu de réunion seront annoncés sous peu.